



LE MANIFESTE *du* CHANVRE

pour une
relance
 verte



Avril 2020



Le monde se trouve à un croisement historique : c'est l'occasion pour l'Europe de s'engager dans la bonne direction.

LE CHANVRE PEUT OUVRIR LA VOIE !

INTRODUCTION

Depuis des siècles, l'humanité défie les lois de la nature, à tel point que la bonne santé de notre propre écosystème s'en trouve désormais menacée. Pour répondre à la demande croissante de denrées alimentaires et autres produits, les gouvernements ont encouragé les pratiques non durables.

Les catastrophes environnementales et sanitaires auxquelles nous faisons face aujourd'hui sont le prix que le monde doit payer pour les nuisances causées par une croissance économique mondiale fondée sur l'individualisme, l'avidité et le mépris de toutes les autres formes de vie. Néanmoins, au vu des récents événements, la société semble avoir ouvert les yeux et reconnaître que la plupart des menaces qui pèsent sur elle sont bel et bien le fruit de l'intervention humaine. **Ce changement de mentalité doit désormais se traduire par des propositions concrètes et des mesures décisives** : seul un changement radical de paradigme peut nous éviter de nous engager sur une pente périlleuse.

Dans les années à venir, l'Europe devra probablement faire face à une période de déclin due au ralentissement brutal de l'économie et aura besoin d'un certain temps pour retrouver sa vitesse de croisière. Certains types de production et flux commerciaux seront voués à disparaître, tandis que d'autres seront relocalisés sur le territoire européen en vue de réduire l'exposition du système économique actuel aux perturbations à l'échelle mondiale. Cette situation entraînera probablement une hausse du taux de chômage et nombre de citoyens de l'UE seront contraints de se former à de nouveaux métiers. Il est donc nécessaire d'aborder l'économie d'une manière radicalement nouvelle.

Dans ce contexte, en sa qualité de représentante des agriculteurs, des producteurs et des négociants du marché du chanvre, l'EIHA souhaite mettre en exergue le **potentiel immense que pourrait receler le secteur du chanvre de l'UE pour accélérer le passage vers une économie durable, biologique et « zéro émission »**, dans la lignée du New Deal écologique européen. Grâce à son approche durable de l'économie et de l'agriculture et à ses multiples applications (tant dans le domaine des denrées alimentaires que des produits manufacturés), le secteur du chanvre pourrait être synonyme de **régénération des zones rurales**. Au travers de la **relocalisation des processus de fabrication** (dans le secteur textile en particulier) et de la **mise en place de chaînes de valeur innovantes** (matériaux de construction, production alimentaire, extraction de cannabinoïdes), le marché du chanvre pourrait générer **une croissance durable à long terme et des emplois hautement qualifiés** au sein des économies rurales de l'UE. En résumé, c'est une association entre matières premières d'origine locale et savoir-faire global.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CHANVRE

- Les variétés de chanvre **autorisées dans le catalogue des nouveaux aliments de l'UE** (Novel Food Catalogue) appartiennent à l'espèce « *Cannabis sativa L.* », dont la teneur en THC est faible et sans propriétés narcotiques (psychotropes).
- Le chanvre est un **puits de carbone impressionnant**. En effet, cette plante stocke le CO₂ dans le sol et son taux d'absorption est renforcé grâce à son système racinaire profond et à ses biomatériaux dérivés. Un hectare de chanvre peut capturer jusqu'à 13,4 tonnes de CO₂, à savoir autant qu'un hectare de forêt tropicale.
- La culture du chanvre est l'une des plus ancestrales au monde et est massivement pratiquée en Europe **depuis la nuit des temps**. Pour en savoir plus sur l'histoire du chanvre, vous pouvez visionner cette [vidéo](#).
- Toutes les parties de la plante de chanvre sont utilisées : **rien ne se perd, tout se transforme !** Les tiges, les racines, les feuilles, les fleurs et les graines **peuvent être transformées et utilisées pour la fabrication de divers produits**, comme les textiles, le papier, le cordage, les matériaux d'isolation, les panneaux de fibres, les bioplastiques, le compost, la litière pour animaux, les combustibles, la peinture, le fourrage, les denrées alimentaires, les compléments alimentaires, les produits cosmétiques ou encore les préparations médicinales.
- La biomasse de chanvre (en particulier le chènevis ou les graines de chanvre) est une **source de protéines de haute qualité et couvre un spectre d'acides gras essentiels toute à fait unique**¹.
- Utilisé comme culture dérobée, le chanvre **améliore les rendements** des cultures suivantes et **restaure la santé des sols**. En effet, son système racinaire permet l'élimination des métaux lourds présents dans le sol².
- Le chanvre **nécessite moins d'intrants** que la plupart des autres plantes à fibres³ et requiert ainsi moins d'eau, de pesticides et d'herbicides. Les engrains et les autres fertilisants naturels représentent 50 % de l'ensemble des fertilisants utilisés⁴. L'utilisation de produits biologiques est à la hausse.

LE POTENTIEL DU CHANVRE

Compte tenu de ce qui précède, il est évident que le chanvre peut jouer un rôle crucial dans l'avènement d'une société plus verte et plus durable, dans la mesure où cette plante offre une solution concrète pour garantir **des aliments nutritifs, des produits non alimentaires respectueux de l'environnement, un air pur et des sols sains**. Le chanvre s'avère tout aussi intéressant sur le plan économique. De fait, une chaîne de valeur du chanvre parvenue à maturité, proposant des variétés adaptées et permettant de cultiver l'ensemble de la plante (fleurs/graines, feuilles et tiges), constituerait une source indéniable d'**avantages économiques pour les agriculteurs et pour l'environnement**. La culture du chanvre pourrait ainsi avoir des répercussions positives sur l'ensemble de l'économie des zones rurales en général.

¹ R.E. Aluko, [Sustainable Protein Sources](#), 2017.

² M.C. Robson, ... A.M. Litterick, [Advances in Agronomy](#), 2002; Bosca et Karus, [The Cultivation of Hemp:Botany, Varieties, Cultivation and Harvesting](#), 1998; Michaela Ludvíková, Miroslav Griga, [Transgenic Plant Technology for Remediation of Toxic Metals and Metalloids](#), 2019.

³ Smith-Heisters, S., 2008. [Environmental Costs of Hemp Prohibition in the United States](#). Journal of Industrial Hemp 13(2): 157-170.

⁴ EIHA, (2020) Agri report of 2018 harvest.

PROPOSITIONS DE L'EIHA

1. Les politiques publiques devraient promouvoir l'utilisation du chanvre dans les produits alimentaires, les aliments pour animaux et les produits manufacturés et financer le développement d'une chaîne de valeur durable.

- Les États membres devraient recourir à la possibilité d'allouer une partie de leur enveloppe nationale de paiement direct aux *interventions sectorielles* dont l'objectif est d'encourager les activités de production et de transformation du chanvre.
- Les acteurs du secteur du chanvre devraient être autorisés à enregistrer des appellations d'origine protégées ou des indications géographiques protégées (IG).

2. La contribution de la plante de chanvre à la protection de l'environnement devrait être reconnue et son utilisation dans le cadre d'une agriculture à faible empreinte carbone devrait être encouragée.

- Le législateur de l'UE devrait envisager une simplification des nouvelles mesures de verdissement (BCAE) pour les producteurs de chanvre, par exemple *en ne soumettant pas la culture de cette plante à l'obligation liée aux superficies non productives*.
- Les agriculteurs du secteur du chanvre devraient être *rétribués pour les externalités environnementales positives liées à leurs activités*, si possible dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission en vigueur ou d'un nouveau système.
- Pour attirer les investissements, des *aides* devraient être accordées aux entreprises qui élaborent ou utilisent *des produits et des technologies écologiques*.

3. Tant que les limites fixées concernant la teneur en THC sont respectées, les États membres ne devraient pas soumettre le chanvre et ses produits dérivés aux différentes législations relatives au contrôle des stupéfiants.

- Les produits du chanvre industriel ne sont *ni des stupéfiants* (ils ne permettent pas de diminuer et de soulager la douleur) *ni des narcotiques* (aucun usage détourné, abus ou dépendance n'est possible). Par conséquent, et notamment en accord avec l'esprit et les objectifs de la Convention unique des Nations unies sur les stupéfiants, le chanvre et ses dérivés devraient être exclus du domaine d'application des contrôles effectués en matière de stupéfiants à l'échelle internationale.

4. La limite maximale de THC autorisée sur l'exploitation devrait être rétablie à 0,3 %.

- Cette mesure devrait permettre au secteur de s'aligner sur les normes internationales et de commencer à produire de nouvelles variétés plus adaptées aux pratiques des agriculteurs et aux tendances de consommation.

5. Les exploitants devraient être autorisés à récolter et à transformer toutes les parties de la plante – y compris ses fleurs et ses feuilles – et à commercialiser tous types de produits, dans le respect des limites relatives à la teneur en THC.

- La véritable valeur ajoutée du chanvre réside dans la possibilité d'exploiter la plante dans son ensemble. Or, certains pays de l'UE continuent d'interdire l'utilisation et la commercialisation des feuilles et des fleurs. Le fait d'autoriser les exploitants à commercialiser toutes les parties de la plante de chanvre permettrait de réduire les déchets et d'optimiser la rentabilité de cette plante, ce qui se traduira par une augmentation des revenus pour les agriculteurs et les autres exploitants sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

6. Le chanvre et les préparations à base de chanvre qui contiennent des cannabinoïdes naturellement présents ne devraient pas relever de la catégorie des nouveaux aliments (Novel Food).

- Il ressort des archives historiques que les fleurs, les feuilles et les extraits de chanvre naturellement riches en CBD et d'autres cannabinoïdes étaient largement consommés avant 1997. Le chanvre a toujours fait partie intégrante de l'alimentation humaine.
- Aucun risque sanitaire, ni, partant, aucune raison sanitaire, ne justifie de réduire l'accès des consommateurs de l'UE aux produits du chanvre.

7. Des valeurs de référence raisonnables concernant la teneur en THC dans les produits alimentaires et les aliments pour animaux devraient être fixées.

- L'évaluation des risques effectuée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques (BfR) concernant la consommation de THC dans des aliments contenant du chanvre ne répond pas aux normes scientifiques établies. La recommandation de l'EFSA et les orientations du BfR actuellement préconisées concernant la teneur en THC dans les produits alimentaires sont obsolètes, trop strictes et *devraient être révisées de toute urgence, sur la base d'une évaluation scientifique valable*. Cette nouvelle évaluation devrait reposer sur des données scientifiques provenant de marchés reconnus (tels que ceux du Canada, des États-Unis ou de la Suisse) et créer des conditions de concurrence équitables au sein du secteur européen du chanvre.
- L'UE devrait élaborer une stratégie pour harmoniser les limites nationales et les aligner sur les *dernières normes internationales et études scientifiques*.

8. Toutes les matières premières dérivées du chanvre devraient pouvoir entrer dans la composition des produits cosmétiques.

- La Commission européenne considère que les produits dérivés du chanvre qui entrent dans la composition des produits cosmétiques tombent sous le coup des mesures de contrôle liées aux stupéfiants. Dans la mesure où *le chanvre n'est pas un stupéfiant*, il convient de modifier en ce sens la base de données consacrée aux ingrédients cosmétiques.
- Il n'y a aucune raison de limiter la teneur en cannabinoïdes naturels dans les produits cosmétiques tout en autorisant, dans le même temps, le cannabidiol synthétique. De toute évidence, l'utilisation de ces ingrédients ne présente strictement *aucun risque pour la santé*, que ces ingrédients soient naturels ou synthétiques.

9. L'UE devrait valoriser et promouvoir l'utilisation des fibres de chanvre dans le cadre de la production de fibres courtes et longues à usage textile et encourager la mise en place de chaînes de valeur durables.

- Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pays européens ont massivement remplacé l'utilisation des fibres naturelles par celle, plus abordable, des fibres synthétiques à base de carbone. Depuis lors, la plupart des *infrastructures* de transformation des fibres de chanvre ont été mises à l'arrêt. Il est urgent de reformer la chaîne de valeur sur le territoire européen et d'*éviter la délocalisation*.
- Les premières opérations de transformation des fibres (le teillage et le cardage) devraient faire l'objet de mesures incitatives, comme l'octroi d'*aides financières spécifiques* et la fourniture de *formations professionnelles* pour les exploitants.
- Les activités d'*amélioration génétique* liées à la production spécifique de fibres de chanvre à usage textile, les aspects techniques des lignes de production et la qualité des fils de chanvre sont autant de facettes qui doivent s'appuyer sur les objectifs spécifiques des politiques de recherche et développement.

10. L'utilisation de matériaux de construction et autres dérivés à base de chanvre devrait être encouragée tant dans le secteur public que dans le secteur privé, dans le cadre d'objectifs clairement définis visant à remplacer totalement ou partiellement toute autre solution moins durable.

- L'UE devrait soumettre les marchés publics à des exigences plus strictes et fixer des objectifs ambitieux pour faire des administrations de l'UE et nationales des *administrations « zéro émission »*.
- L'utilisation des produits du chanvre devrait permettre aux consommateurs et aux opérateurs de retirer des avantages économiques notables, tels que *la facilitation des démarches administratives, l'obtention de subventions à l'achat, etc.*





Le secteur européen du chanvre industriel est plus que prêt à bâtir le monde de demain.
prêts à rejoindre la
#hemprevolution



Victoria Troyano Fernández
chargée de Communication
victoria.troyano@eiha.org
+ 32 471870659

Instagram / @eiha.hemp

LinkedIn / eiha-european-industrial-hemp-association

Twitter / @EihaHemp

Contactez!
nous